

ECURIE BAYARD
A.S.B.L.
DINANT



« **BAYARD CONTACTS** »
périodique trimestriel

3^{ème} TRIMESTRE 2022

EDITEUR RESPONSABLE :
HENROT H., Rue de Meursault 22
B-5590 CINEY



Règlement

Rallye

DE LA

FAMENNE

20 & 21 AOUT 2022

www.ecurie-bayard.be

RALLYE DE LA FAMENNE

20 & 21 AOUT 2022

Club organisateur : **ECURIE BAYARD asbl**

N° d'Entreprise : 0409339703 / Visa ASAF N° 2022/ 36.42

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES :

ACCESS Auto
Rue de Ciney 119
5580 Rochefort

Accès OBLIGATOIRE par Rue du Grès puis rue du Petit Granit 14

GPS : N 50°10'39.126" – E 5°12'37.508"

EPREUVE OPEN E.N.P.A (PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE)

CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYES

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES

CHALLENGE HERMAN NYSSSEN

PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR / BRABANT / LUXEMBOURG

CHALLENGE DES BOURLINGUEURS DE L'ASAF

HISTO – DEMO

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général-R.S.G. = Règlement Sportif Général. - R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes





REGLEMENT PARTICULIER

AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, certains équipements sont imposés aux concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf

Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les autorités civiles.

Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées en MAUVE.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be.

IMPORTANT : à partir de 2022, un vêtement d'une pièce fermé au cou, poignets et chevilles sera obligatoire en Division Histo Démo, pour les personnes composant l'équipage en RA, RS, HRF et pour les pilotes (pas les passagers) en MH/SpH, HRS.

Ce vêtement sera aussi ininflammable que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).

I. TIMING

<u>Lundi 25 Juillet :</u>		Parution du Règlement Particulier Date de début des engagements
<u>Samedi 13 août :</u>	12h00	Clôture des engagements à droits simples
<u>Mardi 16 Août :</u>	12h00	Clôture des engagements à droits majorés
	20 h 00	Attribution des numéros
	21 h 00	Affichage de la liste des engagés
<u>Samedi 20 Août :</u>	08 h 45	Ouverture de la Permanence chez « Access Auto » Rue de Ciney 119 – 5580 Rochefort (Voir plan)
	09 h 00	Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (Licences, cartes d'identité, permis de conduire), Délivrance des Titres de participations "TP-L" (Histo-Démos) "TP-B" et "TP-A4" et "TP-A3", Distribution du road-book et des documents "assistance".
	09 h 15	Début des reconnaissances
	14 h 00	Fermeture du contrôle administratif
	15 h 00	Ouverture des V.T. Histo-Démo <u>AVANT</u> les autres
	19 h 00	Fin des V.T. Fin des reconnaissances Fermeture du secrétariat
Approximativement	20 h 30	Affichage de la liste des voitures & équipages qualifiés Diffusion de la liste par nos canaux de communication
<u>Dimanche 21 Août :</u>	07 h 00	Réouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT Complémentaires
	07 h 25	Fermeture des VA et VT complémentaires
	07 h 30	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
	07 h 45	Ouverture du Parc fermé de Départ
	08 h 00	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ère} boucle Départ de la première voiture « Moderne » Départ de la première voiture « Histo-Démo »
10' après la dernière Histo		
05' après la dernière Moderne		
	12 h 00	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	16 h 00	Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
	18 h 50	Arrivée de la première voiture
60' après la rentrée de la dernière voiture		Affichage des résultats
30' plus tard		Officialisation des résultats
30' plus tard		Proclamation des résultats



II. ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL ECURIE BAYARD, n° d'entreprise 409.339.703, organise, les 20 et 21 août 2022, le « RALLYE DE LA FAMENNE », 27^e éditions, sous le haut patronage de :

Monsieur SCHMITZ, Gouverneur de la Province du Luxembourg.

Monsieur MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur.

Monsieur BELLOT, Ministre Fédéral.

Monsieur BOUCHAT, Bourgmestre de Marche-en-Famenne.

Monsieur DEFAUX, Bourgmestre de Rochefort.

Monsieur QUIRYNEN, Bourgmestre de Nassogne.

Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	DEBARSY André	Lic ASAF n° 924
- Directeur de course adjoint	HENROT Hugues LIEGEOIS Jules WAUTOT Cédric	Lic ASAF n° 835 Lic ASAF n° 937 Lic ASAF n° 875
- Directeur de la sécurité	GERARD Jean-Marie	Lic ASAF n° 836
- Directeur de la sécurité adjoint	BARTHELEMY José PRIGNON Christian	Lic ASAF n° 822 Lic ASAF n° 812
- Secrétaire du meeting	FOURNAUX Chantal JAUQUET Steve	Lic ASAF n° 840 Lic ASAF n° 301

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs		
Président	ROQUET Michel	Lic ASAF n°951
Membres	SAVARY Remy MACEDOINE Quentin	Lic ASAF n° 954 Lic ASAF n° 846
- Collège des Commissaires Techniques		
President	GILBERT Georges	Lic ASAF n° 973

Membres	PUISSANT Jean-Claude SAINT-REMY Guy DENEUFBOURG Franz DENEUFBOURG Patrick SCHULJENKO Nicole DAELS Didier	Lic ASAF n° 957 Lic ASAF n° 406 Lic ASAF n° 241 Lic ASAF n° 226 Lic ASAF n° 409 Lic ASAF n° 944
Stagiaire	JACOB Jean-Louis	Lic ASAF n° 750
Secrétaire	CATOUL Marie-Luce LIEMANS Katia	Lic ASAF n° 964 Lic ASAF n° 902
- Inspecteur "Sécurité "	LEJEUNE Guy	Lic ASAF n° 728
- Observateur ASAF	GIELENKIRCHEN Noël	Lic ASAF n° 422

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents	BRASSEUR André	Lic ASAF n° 978
- Responsables des EC	EC 1 DELAUNOIS Alain EC 2 GOBEAU Frédéric EC 3 JONNIAUX Luc EC 4 MODAVE Louis	Lic ASAF n° 465 Lic ASAF n° 929 Lic ASAF n° 367 Lic ASAF n° 653
- Chefs de Sécurité des EC	EC 1 DACQUIN Sandrine EC 2 FOCANT Francis EC 3 JONNIAUX Michael EC 4 MODAVE Christophe	Lic CAS n° 20723 Lic CAS n° 21210 Lic CAS n° 20269 Lic CAS n° 20053

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : ART Nombre : 5

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Rallye de la Famenne est une épreuve de type B disputée en une étape comptant pour :

- CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE – BRUXELLES
CHAMPIONNAT LUXEMBOURGEOIS DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYE
- Le Challenge HERMAN NYSSSEN • PROV'HISTORIC MASTER CHALLENGE (ASAF)
- CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR / BRABANT / Luxembourg
- CHALLENGE des BOURLINGUEURS de l'ASAF
- HISTO – DEMO

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.11.6, du RPR)

Art. 4. Description du parcours

- 3 boucles **identiques** d'une longueur de 90.865 Km

Par boucle, 4 étapes de classement :

EC 1 : 14.300 Km (100 % asphalte, 0 % non revêtus)

EC 2 : 12.630 Km (100 % asphalte, 0 % non revêtus)

EC 3 : 7.300 Km (100 % asphalte, 0 % non revêtus)

EC 4 : 13.375 Km (100 % asphalte, 0 % non revêtus)

- Total : 272.595 Km, dont 142.815 Km d'ES, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic et Division Histo-Démo parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve.

Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

La Division Histo-Démo prendra le départ après les concurrents modernes.

Art. 4 Bis - "Chicanes pénalisantes" (Voir Art. 13.6.1, du RPR)

Attention : Au cours de cette épreuve, des pénalités pour déplacement d'un élément d'une chicane seront d'application.

Déplacement d'un élément d'une chicane artificielle :

- 1^{ère} infraction **20 secs**
- 2^{ème} infraction **30 secs**
- 3^{ème} infraction **hors course**

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** **complété en ligne sur le site de l'ECURIE BAYARD** en caractère majuscule.

La fiche "Copies des licences" de l'équipage (voir "Engagement Type" Rallye), DEVRA parvenir, par voie digitale, , à secretariat@ecurie-bayard.be

- **Entre le 25 juillet et le 13 août avant 12 h 00 ****, le samedi 13 août avant 12 H 00**, **période durant laquelle le "droit simple" sera d'application ;**

ET

- **au plus tard le mardi 16 août avant 12H00**, ce qui entraînera une majoration automatique du droit (+ 20%) ;**

N.B. : Aucun envoi postal, et ou recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant le lundi 15 août à 8 heures (droits simple) ou avant le mardi 16 août à 20 heures (droits majorés)**** (Attention aux délais bancaires).

IBAN BE33 0018 3636 0146 / BIC GEBABEBB intitulé Dinant asbl Ecurie Bayard, Avenue des Combattants, 54, 5500 DINANT, avec la mention " RA FAMENNE 2022, équipage / ",

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

**** Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2022). **Tout engagement complété en ligne sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

5.3. LICENCES - TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS (!) et être en cours de validité.

(!) : La licence "R" émise par la VAS n'est pas acceptable pour des épreuves de ce type. Dès lors, un TP-L, sera nécessaire pour remplacer cette licence.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (càd :ASAF/VAS d'un niveau suffisant et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les Informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (**ces formalités médicales ne sont pas exigées pour le TP L**) seront fournis à l'organisateur.

Les **formulaires de demande** de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B/TPL) sera payé en même temps

que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

ATTENTION :

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve (Voir art. 2.3. du RPR).

- Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée en remplacement pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.

CONCURRENTS ETRANGERS

L'épreuve étant reprise au calendrier OPEN (ENPEA), les licenciés porteurs d'une licence Nationale/Internationale étrangère et ayant reçu l'autorisation* de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

*L'autorisation peut être permanente et générale (reprise sur la licence elle-même) ou ponctuelle et expresse (document officiel séparé).

5.4. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 170 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **34** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **170** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

B) Division facultative

Le nombre de participants est limité à 10, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo"

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **2** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **10** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 180

Remarque importante

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé de 180, repris ci-dessus.**

5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à 410 € TTC.
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à 475 € TTC.
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à 370 € TTC.
- *Le droit d'engagement pour la **Div. Histo-Démo** s'élève à 270 € TTC.
- Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25 %, (y compris pour les divisions "Prov'historic" et "Histo-Démo")- Voir art. 5 du RTG).

Les montants des droits d'engagement seront majorés de 20% pour les inscriptions enregistrées entre le samedi 13 août et le mardi 16 août

Soit : en D1-2-3 : 492 € - en D4 : 570 € - en PH Classic & S/R : 444 € - en HD : 324 €

- Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2022 :
- _ Dans le cas de 1 membre de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 397,50 €.
- Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 462,50 €
- _ Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 380 €.
- Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 450 €.
- _ Pour la Division Prov'Historic (PH et S/R), la ristourne sera de 12,50 € par licencié Bayard.
- Pour les équipages participants au challenge Herman Nyssen et en ordre de cotisation auprès de l'organisateur du challenge pour la saison 2022, la ristourne prévue dans le règlement du challenge sera d'application.

**Attention : Tout forfait après inscription doit impérativement nous parvenir à l'adresse mail :
secretariat@ecurie-bayard.be**

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)**, DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le mardi 16 août à 21h,

L'affichage de la liste sera fait via nos canaux de communication habituels site web + Facebook de l'écurie

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à la Division.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le(s) samedi 17 août de 9h15 à 19h.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division Histo-Démo endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres Divisions.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaisances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Station-service TOTAL : sur la liaison entre ES1 et ES 2, trois passages

Chaussée de Rochefort n°121 à 6900 Marche-en-Famenne

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

6.1 Système de suivi >Tracking

Pour un suivi optimal des concurrents pendant le meeting, en collaboration avec GEODYNAMIC, l'organisation mettra en place un système de suivi de vos véhicules. Ce système n'implique aucun montage ou raccordement au véhicule du concurrent.

Celui-ci est obligatoire pour participer à l'épreuve. Le refus de la part d'un concurrent, entraînera automatiquement la mise hors course et la perte du droit d'engagement.

Un boîtier de suivi GEODYNAMICS sera installé (en respectant les prescriptions légales recommandées par les diverses autorités) dans votre voiture lors de votre entrée dans le parc de départ suite à la présentation du document approprié qui vous aura été remis dans votre enveloppe avec le road book. Ce document est à présenter complété et signé afin d'être considéré comme valide.

Pour la restitution du boîtier,

- En cas d'abandon pendant la journée, vous serez invités à ramener le boîtier au secrétariat du rallye. En échange du boîtier, vous recevrez un document accusant notre bonne réception du boîtier.*
- Si vous terminez le rallye, le boîtier sera retiré de votre voiture par nos soins juste après votre passage au CH final (podium final). En échange du boîtier, vous recevrez un document accusant notre bonne réception du boîtier.*

En cas de non-retour du boîtier GEODYNAMICS, un montant de maximum 500 € pourra vous être facturé par GEODYNAMICS.

GEODYNAMICS

INNOVATION ON THE MOVE

IV CENTRE DE L'EPREUVE

Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Rue de Ciney 119 -5580 Rochefort

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le samedi 20 août à partir de 15 heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des "Vérifications"
Emplacement :

ACCESS Auto - Rue de Ciney 119 - 5580 Rochefort

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Rue de Ciney 119 -5580 Rochefort

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Access Auto – Rue de Ciney 119 – 5580 Rochefort

Art. 9. Vérifications administratives

A) Contrôle administratif obligatoire

B) **Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.**

**ACCESS Auto
Rue de Ciney 119
5580 Rochefort**

- Seules, les licences annuelles VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.
- Ces licences et "TP"-".." étant **STRICTEMENT** réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

Documents à présenter :

- Cartes d'identités ;
- Permis de conduire ;
- **Pour tous les concurrents belges**, licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ;
En l'absence de telles licences, des **TP ASAF** ("TP-L" à 15 € / "TP-B", "TP- A4" à 50 €)

valables pour ce seul meeting, devront être sollicités **en même temps que l'envoi de l'engagement à l'organisateur.**

Attention : la licence "R" de la VAS n'est pas acceptable ; éventuellement, un TP-L doit être délivré pour la remplacer.

- **Pour les licenciés du RACB**, licences nationales valides, d'un niveau suffisant pour solliciter le "TP-" **obligatoire** requis.
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire.
- **Pour les concurrents étrangers**, voir ci-après :

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (E.N.P.E.A.)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale". Ces participants seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

- N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

RAPPEL GENERAUX :

- Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO –DEMO" doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.
- **Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.**
- D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

-
- Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail (**secretariat@ecurie-bayard.be**), **AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

-
- **Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

-
- L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.
- Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).



V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats

10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le dimanche 21 août 30 minutes après l'officialisation des résultats chez Access Auto

10.2. Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- 3 Premiers du Challenge HERMAN Nyssen
- 3 Premiers de la Division PH S/R
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues)
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18 et 19)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

Jusqu'au vendredi 19 Août à 20 Heures :

Debarsy André, Directeur de Course, 0498/24.77.59

Henrot Hugues, Directeur de Course Adjoint, 0475 :39.63.49 secretariat@ecurie-bayard.be

Pendant l'épreuve :

Debarsy André, Directeur de Course, 0498/24.77.59

Access Auto – Rue de Ciney 119 – 5580 Rochefort

VII. DIVERS

- A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes seront en vente chez ACCESS AUTO au prix de 7€
- C) Restauration, Hôtels. Sur le site Rochefort.be
- D) Site web : www.ecurie-bayard.be
- E) Facebook: www.facebook.com/ecuriebayard/

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Liégeois Jules (Lic. ASAF n° 937...) pour la CSAP. Namur, en date du 18/07/2022
- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° 957) pour l'ASAF, en date du 21 juillet 2022
- Bernard HAYEZ (Lic. ASAF n° 1), pour le secrétariat de l'ASAF en date du 27 juillet 2022

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- LEJEUNE GUY (Lic. ASAF N° 728), en date du 3 JUIN 202

INSCRIPTION UNIQUEMENT EN LIGNE.

VIA LE SITE

ECURIE-BAYARD.BE

VIA LA PAGE FACE BOOK

ECURIE-BAYARD

Club organisateur : ASBL ECURIE BAYARD
Epreuve : Rallye de la Famenne - Date : 20 – 21 Août 2022

N°

Bulletin d'inscription à compléter en ligne Site internet : <http://www.ecurie-bayard.be>

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

PARTICIPE AU :

Engagement reçu le :	/ /	Paiement reçu le :	/ /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :	<input type="checkbox"/> Chal.H.Nyssen
----------------------	-----	--------------------	-----	--------	-------	----------------------	--

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
-------	-----------------	----------	--

Né(e) le :	/ /	N° :
------------	-----	------

Code postal :	
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas	m d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter :	
---------------------------------	--

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
-------	-----------------	----------	--

Né(e) le :	/ /	Adresse :	N° :
------------	-----	-----------	------

Code postal :	Localité :
---------------	------------

Si nous devons vous contacter :	N° Tél/ GSM :	E-mail :
---------------------------------	---------------	----------

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											

VEHICULE : Marque :	Type :	Plaque N° :
----------------------------	--------	-------------

Année de construction :	N° de Châssis :	Cylindrée : cc
-------------------------	-----------------	----------------

Compagnie d'assurance :	Police N° :
-------------------------	-------------

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF – Règlement Particulier Rallyes pour les cylindrées maximales et dates de références

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
--------------------------	--

<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.
--------------------------	---

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à	le / /
--------------	--------------------------

Lu et approuvé	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
Signature du pilote	Lu et approuvé Signature du copilote

Epreuve : Rallye de la Famenne

Date : 20 – 21 Août 2022

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													

VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis		Cyl.		Div.		Cla.	
						cc					
Compagnie d'assurance :						Police n° :					

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV						
Pare-brise feuilleté						
Eclairage						
Documents de bord						
Réservoir d'essence						
Canalisation d'essence				Vêtements (Combinaison)		
Tôle pare-feu avant/arrière				Divers :		
Arceau de sécurité				Divers :		
Ceintures de sécurité / Harnais				Conformité de classe		
Batterie				Conformité de division		
Extincteur				Challenge B. Thiry (à vérifier)		<input type="checkbox"/>
Appui-tête				(Modifier éventuellement la liste des engagés)		
Casque / HANS				EN ORDRE		<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle				NON CONFORME		<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres				COMMISSAIRE TECHNIQUE		
Rétroviseurs Ext. / Int.				Licence N° :		
Ornement extérieur				Nom/Cachet :		
Echappement						
Protections des tuyauteries						
Poids						
Elargisseurs de voies				SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :		
Pneumatiques						

*Info A compléter sur
www.ecurie-bayard.be*

Einschreibung / Inscription



Challenge Herman Nyssen

à envoyer: par courrier / fax/ mail uniquement au secrétariat

Fahrerwertung /Classement PILOTE

Beifahrerwertung/Classement COPILOTE

* bitte ihre Wahl anklicken cliquer sur la case de votre choix

Name/Vorname - Nom/Prénom:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Geb.Datum - Date de naissance:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Nationalität - Nationalité:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
PLZ/Code postal - Ort/Ville:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Straße/Rue – Nr./Nr.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Telefon - Téléphone	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
E-Mail:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Lizenz Nr.- Licence Nr.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Fahrzeug -Voiture:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Bemerkungen/ Remarque:	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.

Teilnahme Juniorwertung 2022, Stichtag: Geburtsdatum nach dem **01.01.1995**

Die/der Unterzeichnende bescheinigt hiermit, dass alle gemachten Angaben wahrheitsgemäß sind. Sie/er akzeptiert die CHN Bestimmungen 2022. Ein Verstoß gegen diese Bestimmungen führt zum Ausschluss aus der CHN. Wertung und zum Verlust der Vorteile, die Mitglieder der CHN gewährt bekommen. Im Zweifelsfalle entscheidet das Schiedsgericht

Mit dem Mitgliedsantrag ist der Mitgliedsbeitrag von 250,00 zu entrichten. Es werden nur Anträge bearbeitet, bei denen auch der Beitragsnachweis geführt ist. Der jährliche Beitrag) und ist auf das Konto

Sparkasse Merzig-Wadern IBAN DE80 5935 1040 0000 0408 99 BIC.MERZDE55XXX
zu überweisen.

*Pour être inscrit au championnat JUNIOR 2021 la date de référence est la date de naissance, soit après le **01.01.1995***

Le/la soussigné(e) déclare que toutes les données sont exactes et qu'il/elle s'engage à respecter le règlement 2022. Le non-respect du règlement entraîne l'exclusion du trophée CHN et la perte des avantages. En cas de litige, le tribunal arbitral du groupe de travail délibère valablement. L'inscription Trophée "CHN" ne sera effective qu'une fois le droit d'inscription de 250 euros enregistré sur le compte courant repris ci-dessous :

Sparkasse Merzig-Wadern IBAN DE80 5935 1040 0000 0408 99 BIC.MERZDE55XXX

Einschreibung / Inscription CHN_22_DEU_FR_FINAL_2020_12_26 WS_V_2

X-RACE

Hohlstraße 33

D-66265 Heusweiler

krasquin@pt.lu

N°

Copies de vos licences "sportives" 2022

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

PILOTE

LG 0000 A4 2022

NOM Prénom
--/--/----
.....

Sexe : M

Validité cardio : --/--/----

Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

PILOTE

LG 0000 A4 2022

NOM Prénom
--/--/----
.....

Sexe : M

Validité cardio : --/--/----

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.

Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022)

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement</p> <p>Réservé au secrétariat de l'ASAF A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour</p>	<p>N° 2022 laquelle il est sollicité.</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table>										
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 secretariat@asaf.be : www.asaf.be</p>	<p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>N° du T.P. pour l'épreuve : E-mail : Site Internet :</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table>										
<p>Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES</p>												
<p>Nom de l'épreuve : Rallye de la FAMENNE 2022</p>		<p>Date : 20-21 Août 2022</p>										
<p>Type de TP souhaité</p>	<p><input type="checkbox"/> TP-L (15 €)</p>	<p><input type="checkbox"/> TP-C (15 €)</p>	<p><input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)</p>	<p><input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)</p>	<p><input type="checkbox"/> TP-B (50 €)</p>	<p><input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)</p>	<p><input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)</p>	<p><input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)</p>				
<p>Expérience requise*</p>	NON	NON	OUI*	OUI*	NON	OUI*	OUI*	OUI*				
<p>Agrément médical éventuel = Lic. RACB</p>	<p>Numéro de licence :</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table>							<p>*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire.</p>				
<p>Province :</p>	<p>Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :</p>					<p>OUI / NON</p>						
<p>Nom :</p>												
<p>Prénom :</p>								<p>Sexe :</p>	<p>H</p>	<p>F</p>		
<p>Rue :</p>							<p>N° :</p>	<p>Bte :</p>				
<p>Pays :</p>	<p>C.P. :</p>	<p>Localité :</p>										
<p>Né(e) le :</p>	-	-	<p>Nationalité :</p>	<p>Permis de conduire : OUI / NON</p>	<p>Depuis + de 3 ans :</p>		<p>OUI / NON</p>					
<p>Téléphone fixe :</p>	/	<p>GSM :</p>										
<p>E-mail :</p>												
<p>Age minimum : 18 ans.</p>												
<p>Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur</p>												
<p>Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :</p> <p>(1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.</p>												
<p>Par ma signature, je certifie sur l'honneur :</p> <p>a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ; b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves. d. que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)</p>												
<p>Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.</p>												
<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.</p>											
<p><input type="checkbox"/></p>	<p>J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be</p>											
<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.</p>											
<p>Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !</p>												
<p>J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile**/karting** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/copilote**. (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)</p>												
<p>Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » : Fait à, le/...../.....</p>												
<p>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE</p>					<p>Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.</p>							
<p>Réservé au Com. Sportif</p>	<p>Date :</p>	<p>N° de Lic :</p>	<p>Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.</p>									

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)

 <p style="font-size: small;">Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p style="font-weight: bold;">N° 2022</p> <table border="1" style="margin: auto; width: 80px; height: 20px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table> <p style="text-align: center;">N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="margin: auto; width: 80px; height: 20px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>								
<p>Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES</p>										

<p>Nom de l'épreuve : RALLYE DE LA FAMENNE</p>	<p>Date :</p>
---	----------------------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI

Province :										Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :											
Prénom :											Sexe : H F
Rue :										N° :	Bte :
Pays :		C.P. :		Localité :							
Né(e) le :		-	-	Nationalité :		Permis de conduire :	OUI / NON	Depuis + de 3 ans :	OUI / NON		
Téléphone fixe :		/		GSM :		/					
E-mail :											

Si moins de 18 ans, OBLIGATION de joindre une copie de la carte d'identité ou de l'acte de naissance, une autorisation parentale légalisée et une demande de « Certificat d'Autorité Parentale - CAP » (sur le formulaire ASAF disponible sur : www.asaf.be)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAF et les CSAP ;
- (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur. |
| <input type="checkbox"/> | J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be |
| <input type="checkbox"/> | Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue. |

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :
 Fait à le/...../.....

<p>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»</p>	<p style="font-size: small;">Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :</p> <p style="font-weight: bold;">Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus</p> <p style="font-size: x-small;">Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)</p>												
<p>Je soussigné, Dr....., déclare que ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**.</p> <p style="font-size: x-small;">** Biffer éventuellement les mentions inadéquates</p> <p>Date, signature et cachet du médecin examinateur :</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">ECG d'effort :</td> <td style="width: 30%;">OUI / NON</td> <td style="width: 40%;">Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :</td> </tr> <tr> <td>Examen ophtalmo :</td> <td>OUI / NON</td> <td>Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :</td> </tr> </table>	ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :			Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....	Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :		
	ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)										
	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :												
	Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....										
Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :													
<p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI" 													

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.
-------------------------	--------	-------------	--



groupe
SAN

mazuin

sanmazuin.be